Par SDÉ

Me Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

Le 18 novembre 2026

Me Johanne Skelling
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : **DEMANDE D'ADOPTION DE LA NORME DE FIABILITÉ MOD-026-2 -** Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4358-2026
Notre dossier : LTG08621 PC

Chère consœur,

La présente fait suite à notre correspondance du 17 novembre 2026 relativement au dossier mentionné en titre.

À titre d'information complémentaire, le Coordonnateur confirme à la Régie qu'il a informé en particulier les entités visées propriétaires de « sources d'énergie raccordées au moyen d'onduleurs » (SERMO), RTP et hors-RTP, de la possibilité d'intervenir ou de déposer des commentaires au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

PC/im